

BUDGET PRIMITIF 2017

RESUME SYNTHETIQUE DU RAPPORT

TABLEAU FINANCIER

Politique	Programme	Chapitre	Crédits votés	Engagé	Engagement proposé
Incidence vide	Incidence vide	Incidence vide	Incidence vide	Incidence vide	Incidence vide

Le projet de budget primitif 2017 est fidèle aux orientations budgétaires exposées le 21 octobre dernier. Il s'équilibre en dépenses et en recettes réelles à 1,386 milliard d'euros contre 1,328 milliard d'euros au BP 2016.

Dans un contexte national dégradé par le désengagement de l'État faisant peser sur les collectivités locales des efforts financiers toujours plus importants, je vous propose de poursuivre la stratégie, engagée depuis huit ans, fondée sur une stabilité de la fiscalité directe locale et la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Cette stratégie a d'ailleurs été saluée par deux fois par la Cour des Comptes dans ses rapports annuels sur les finances locales.

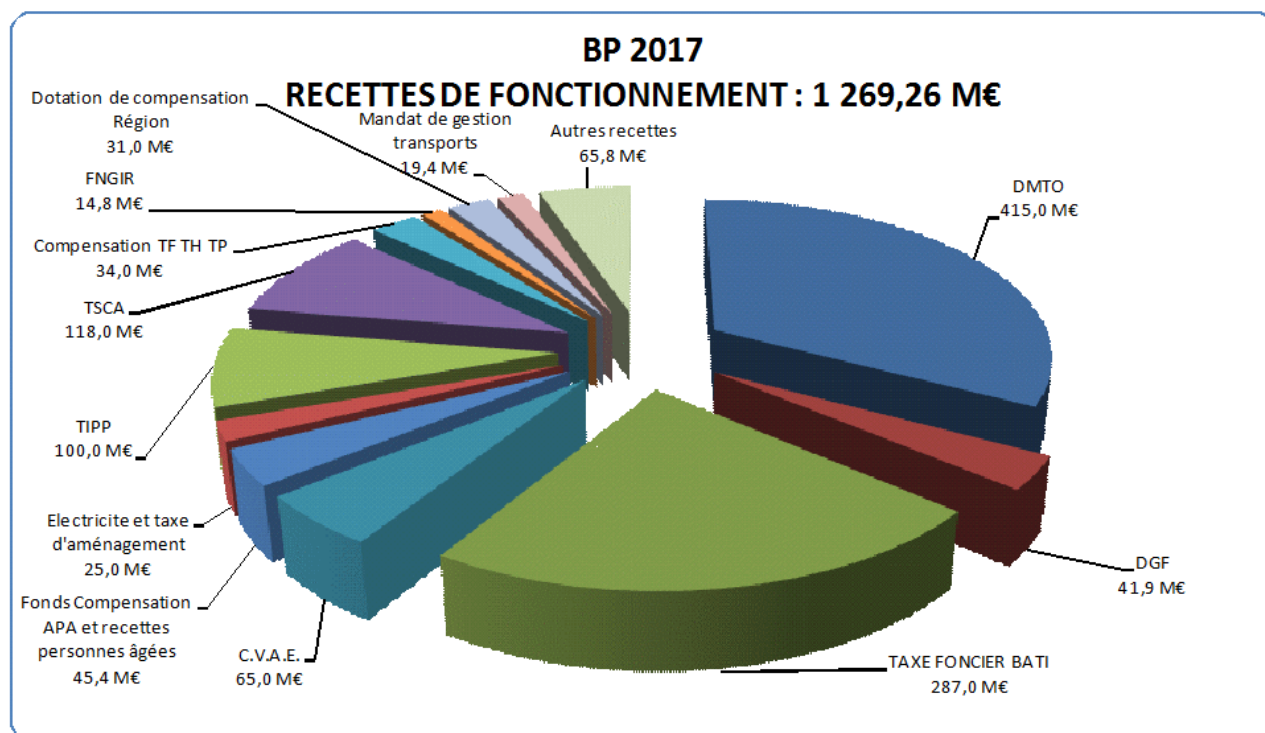
En proposant 938 M€ de dépenses de fonctionnement (hors dette, Métropole et fonds de péréquation), nos efforts d'économies nous permettent notamment d'absorber une partie de la hausse toujours plus forte des dépenses liées aux allocations individuelles de solidarité. Nous augmentons dans un même temps notre niveau d'investissement à 220,6 M€ dans le cadre du plan de relance, afin d'accélérer les grands aménagements de notre territoire et renforcer la solidarité territoriale.

Ce budget est également marqué par la poursuite du désendettement amorcé en 2015. Comme je l'ai en effet annoncé lors des séances du 22 septembre et du 21 octobre derniers, ce désendettement est accéléré en 2016 et en 2017 grâce à la vente de 4 % des parts détenues dans la société Aéroports de la Côte d'Azur.

LES RECETTES

Les recettes inscrites dans le budget primitif s'élèvent à 1,386 milliard d'euros dont 1,269 milliard d'euros en fonctionnement et 116,6 millions d'euros en investissement.

I. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :



1. La stabilité fiscale :

Concernant la taxe foncière sur les propriétés bâties, je vous propose de ne pas augmenter la fiscalité pour la huitième année consécutive et de conserver le taux de 12,42 %.

2. La poursuite du désengagement de l'État :

L'année 2017 sera marquée une fois encore par la baisse des concours financiers de l'État au Département. La réduction opérée en 2017 sur la dotation globale de fonctionnement sera similaire à celles de 2015 et de 2016, à savoir une baisse de - 25,9 M€. Le montant total de la baisse de la dotation globale de fonctionnement est de plus de 88 M€, par rapport à 2013. Son niveau est estimé à 41,9 M€ en 2017, contre 130 M€ en 2013.

À cette recette, en forte baisse, s'ajoutent d'autres concours de l'État : les compensations d'exonération de taxes pour 34 M€ (dont 19,2 M€ de DCRTP), le fonds de compensation pour l'APA pour 45,2 M€ ainsi que la compensation du handicap pour 8,2 M€.

3. Les recettes fiscales et compensations de l'État :

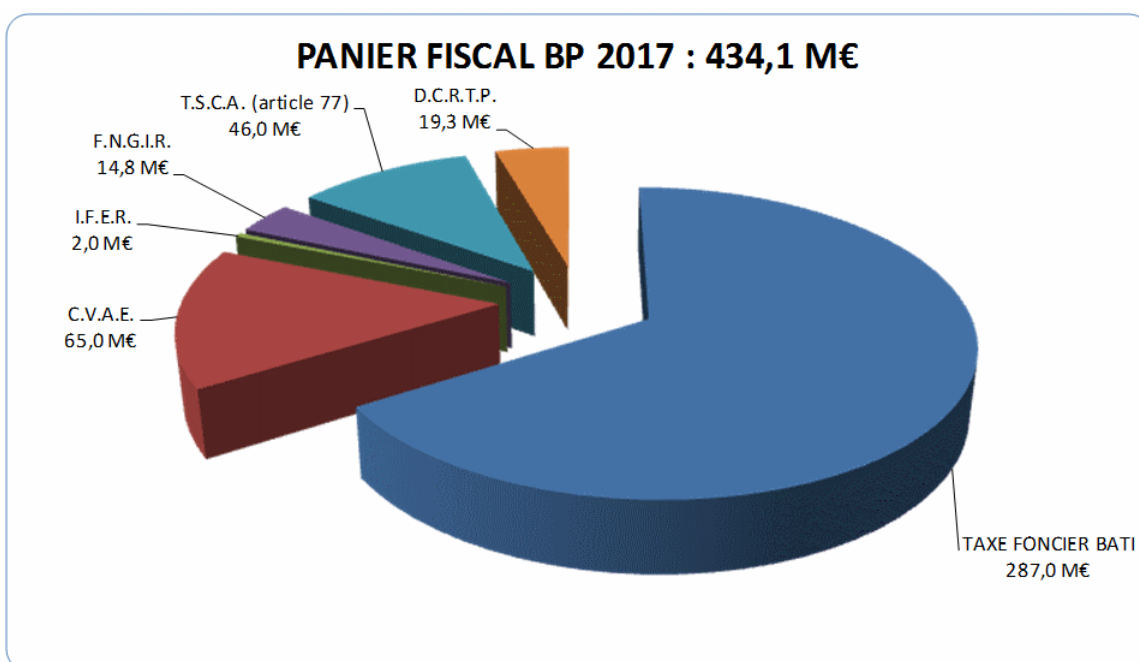
Le Département bénéficie des recettes fiscales suivantes :

- la taxe foncière sur les propriétés bâties : 287 M€ ;
- la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), pour une part de 23,5 %, soit un montant de 65 M€. Pour mémoire, cette part s'élevait à 48,5 % l'année précédente. La Région récupère en effet 25 points de CVAE en 2017, pour compenser le transfert de la compétence transports. L'écart entre le coût des transports réellement transféré et le montant de la CVAE perçu par la Région fera l'objet d'un versement, de la Région au Département, d'une compensation financière de 30,96 M€ en 2017 ;
- l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) : 2 M€ ;

A ces recettes s'ajoutent les compensations versées par l'État au titre :

- de la DCRTP (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle) : 19,3 M€ ;
- du FNGIR (fonds national de garantie individuelle des ressources) : 14,8 M€ ;
- de la part de « TSCA art. 77 » (taxe spéciale sur les conventions d'assurance – loi de finances pour 2010) liée à la réforme fiscale : 46 M€.

Le graphique ci-après présente le panier fiscal du Département au BP 2017. Il s'élève à 434,1 M€ contre 480,4 M€ au BP 2016.



4. Les autres taxes :

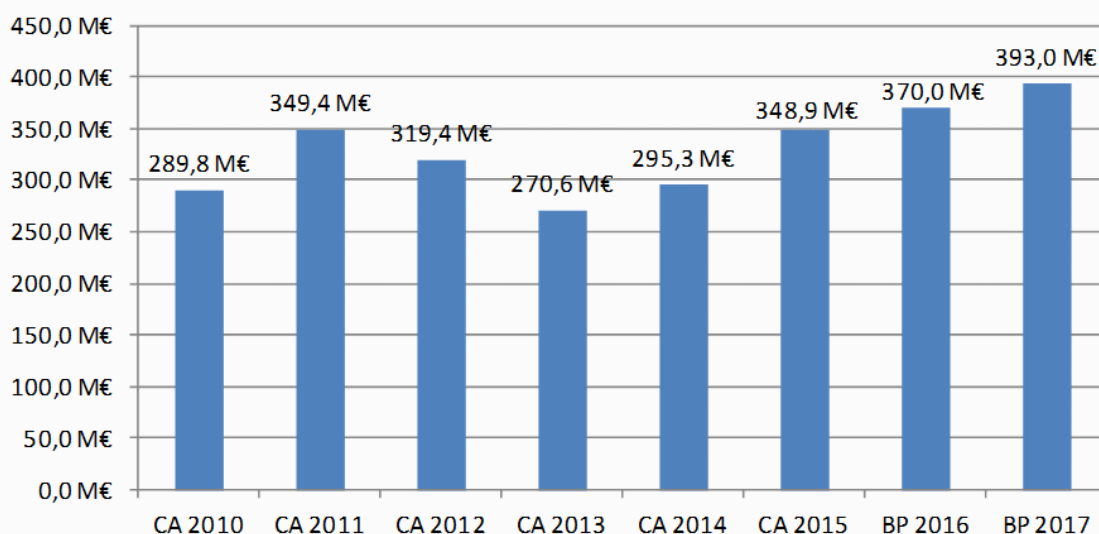
- La compensation de la part majorée du revenu de solidarité active (RSA) : 100 M€ (« TSCA art. 52 et 53 » - loi de finances pour 2005). Cette année encore, l'État ne compensera pas intégralement les dépenses du RSA qui sont estimées à 135 M€. **Entre 2009 et 2015 en cumulé, le reste à charge constaté aux comptes administratifs sur les trois allocations individuelles de solidarité s'élève à près de 840 M€.**
- La taxe spéciale sur les conventions d'assurance et la taxe intérieure sur les produits pétroliers, qui prennent en compte une part de la dotation globale de fonctionnement ainsi que la compensation de la vignette, du forfait externat, du fonds d'aide aux jeunes, du fonds de solidarité pour le logement, de l'entretien de l'ex réseau routier national et des transferts des personnels TOS et DDE, s'élèvent globalement à 72 M€.
- La taxe sur la consommation finale d'électricité s'élève à 16 M€.
- La taxe d'aménagement, dont nous avons fixé le taux par délibération de l'assemblée départementale du 27 octobre 2011, s'élève à 9 M€.

5. Les droits de mutation :

L'année 2016 est marquée par un encaissement plus régulier que les années précédentes. Pour 2017, je vous propose d'inscrire un montant de droits de mutation de 393 M€, ce qui représente 6 % d'augmentation par rapport à l'inscription du BP 2016 à périmètre constant.

Un changement intervient en 2017 sur les modalités d'encaissement des DMTO. En effet, jusqu'en 2016, la dotation globale de décentralisation, qui est négative pour le Département des Alpes-Maritimes, était ponctionnée sur nos recettes de DMTO à hauteur de 21,5 M€. À compter de 2017, le prélèvement disparaît et le Département encaissera désormais l'intégralité de la recette de DMTO. En contrepartie, une nouvelle dépense du même montant est instaurée. En conséquence, le total inscrit au budget est donc de 415 M€.

Droits de mutation 2010 - 2017

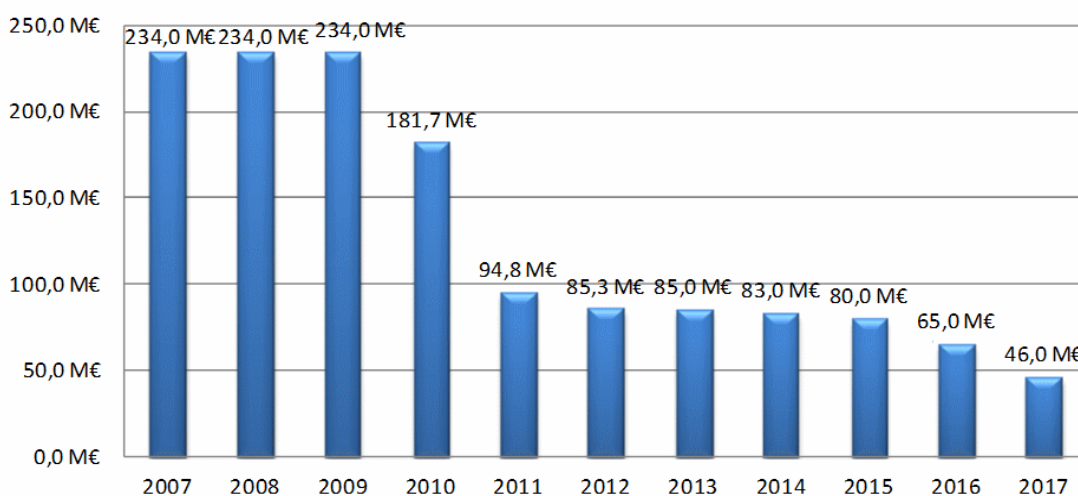


II. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT :

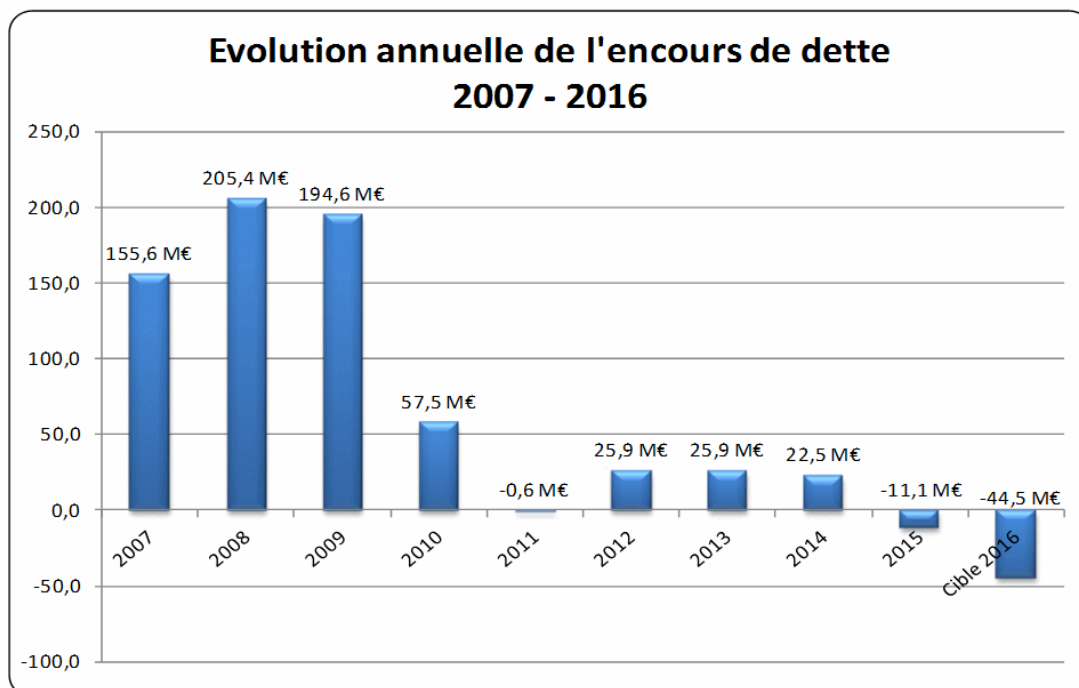
Les recettes d'investissement seront marquées par notre volonté de poursuivre la réduction de la dette du Département, dans le prolongement de ce que j'ai initié en 2015 et 2016.

Avec la vente de l'aéroport, nous nous sommes engagés, dès la DM1 2016, dans une accélération du désendettement et le financement d'un plan de relance des dépenses d'investissement. Comme annoncé le 22 septembre et le 21 octobre dernier, je vous propose pour 2017 de poursuivre notre désendettement en limitant notre inscription d'emprunt à 46 M€, soit un niveau inférieur de 19 M€ à celui du BP 2016 afin d'inscrire sur la durée le désendettement nécessaire de notre collectivité.

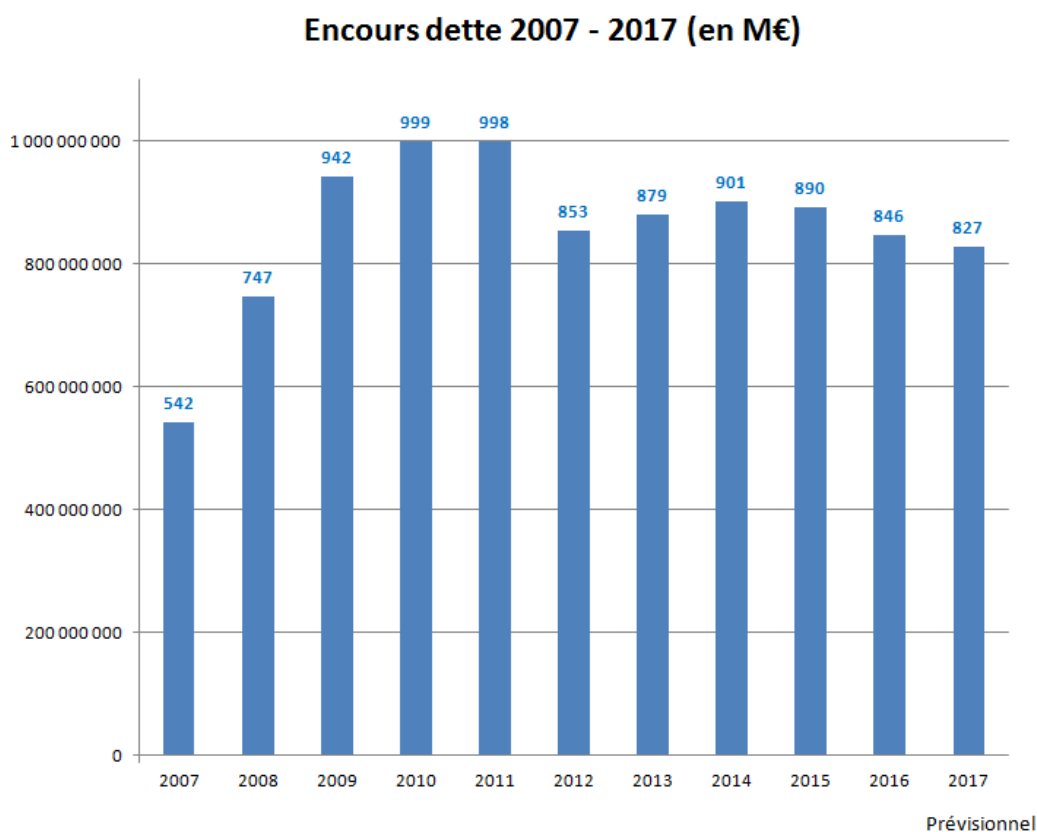
EMPRUNT PREVU AU BP : 2007 - 2017



Ainsi, l'évolution de l'encours de dette est marquée par un désendettement sur les exercices 2015 à 2017 :



Comme je l'ai annoncé lors des orientations budgétaires pour 2017, le désendettement de la collectivité se poursuivra avec une diminution du stock de dette estimée à 20 M€ au compte administratif 2017.



Les autres recettes d'investissement s'élèvent à 70,6 M€, soit un total de recettes réelles d'investissement de 116,6 M€.

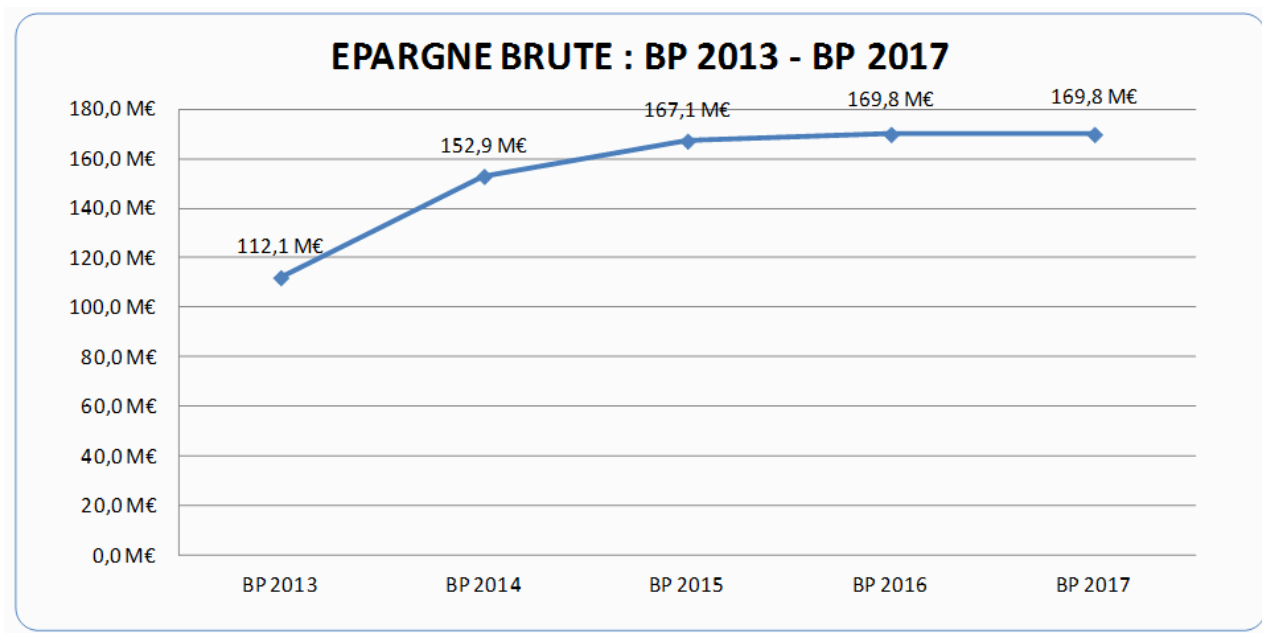
Concernant les dotations de l'État, celles-ci représentent 19 M€ et comprennent la dotation globale d'équipement (DGE) part rurale pour 1,5 M€, la dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) pour 4,5 M€ et le fonds de compensation de la TVA pour 13 M€. Le FCTVA présente également cette année une évolution par rapport aux années précédentes : certaines dépenses de fonctionnement liées à l'entretien d'équipements départementaux sont en effet désormais éligibles au FCTVA.

Les autres recettes d'investissement enfin s'élèvent à 51,6 M€ dont :

- 36 M€ de cession d'actifs ;
- 7 M€ de participation aux travaux du PAPI dans le cadre du nouveau syndicat EPTB / SMIAGE créé au 1^{er} janvier 2017 ;
- 8,6 M€ de participations diverses.

III. L'ÉPARGNE :

Malgré la baisse supplémentaire de la DGF de 25,9 M€ et la hausse des prélèvements au titre de la péréquation de 4,9 M€, soit 30,8 M€ au total, notre épargne brute s'élève au BP 2017 à **169,8 M€**, soit le même niveau qu'au BP 2016. Le Département conserve ainsi une situation financière saine et un niveau d'épargne brute satisfaisant, grâce à la poursuite des efforts de maîtrise de nos dépenses de fonctionnement.



LES DEPENSES

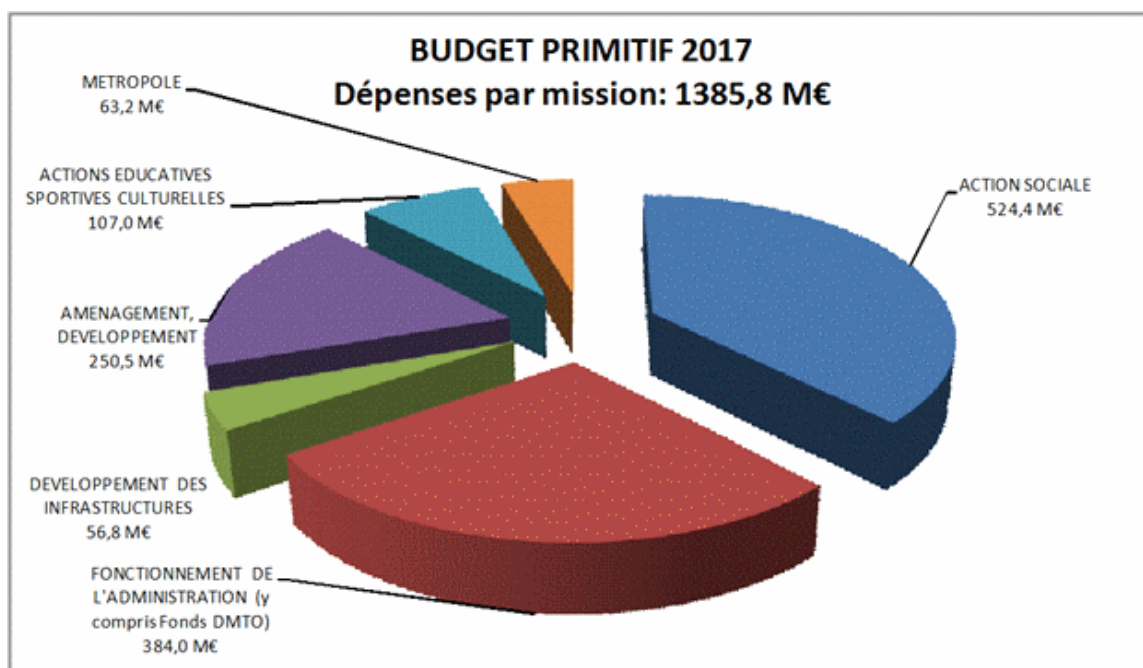
Depuis huit ans, le Département a fait de la maîtrise des dépenses de fonctionnement une priorité afin de conserver des marges de manœuvre pour préserver l'investissement. Cette année encore, tout comme au BP 2016, nos efforts seront poursuivis. La baisse additionnelle, pour la 4^{ème} année, de la DGF ainsi que l'augmentation des fonds de péréquation nécessitent des efforts supplémentaires de rationalisation des dépenses de fonctionnement.

À périmètre constant, hors dotation à la Métropole, fonds de péréquation et de solidarité et hors dette, **nos dépenses de fonctionnement s'élèvent à 938 M€**, malgré la hausse constante des dépenses liées aux allocations individuelles de solidarité.

La maîtrise des dépenses de personnel sera poursuivie, les crédits de fonctionnement consacrés aux ressources humaines étant maintenus au niveau du BP 2016 avec 178,5 M€. Cette stratégie de maîtrise des dépenses de fonctionnement nous permet ainsi d'absorber la baisse des dotations et les prélèvements toujours plus importants effectués par l'État au titre des fonds de péréquation qui devraient s'élever à 43,5 M€ en 2017.

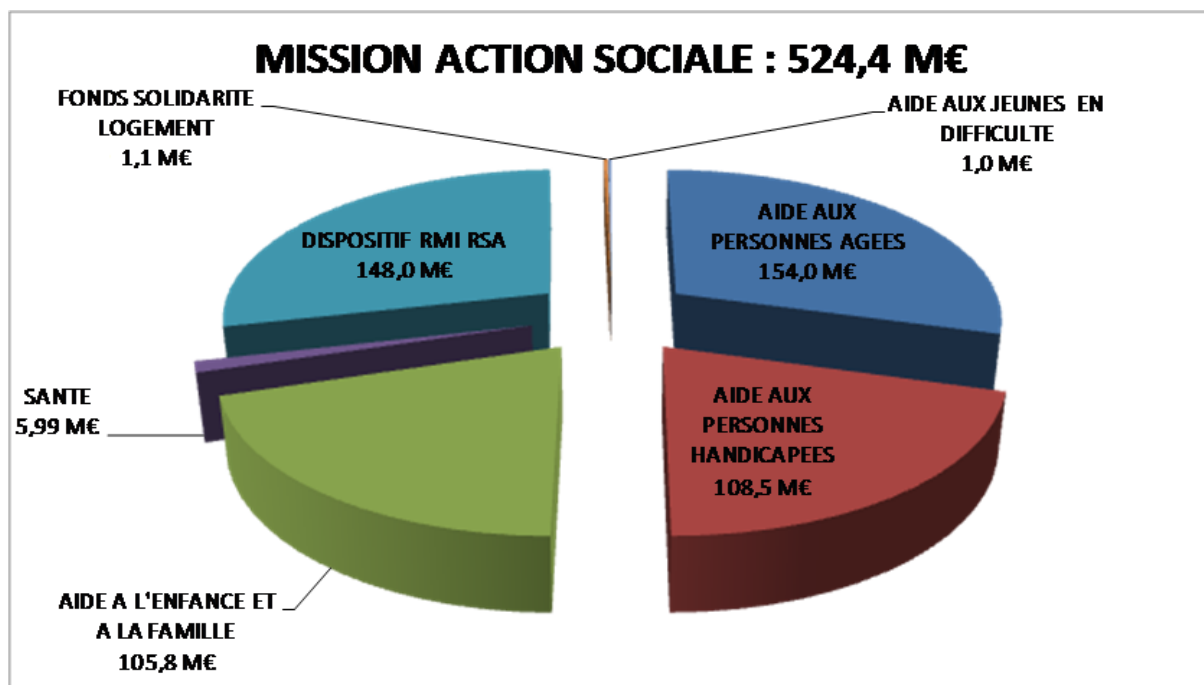
Grâce à la vente de l'aéroport, le plan de relance des investissements est poursuivi en 2017, avec un montant de 220,6 M€ hors dette

Le détail des actions qui seront mises en œuvre en 2017 est retracé dans les 5 missions de notre architecture budgétaire.



La dotation de compensation de la Métropole est fixée à 52,37 M€ en intégrant les quatre compétences transférées à la Métropole (FSL, FDAJ, prévention spécialisée, port de Nice) au 1^{er} janvier 2017 et en prenant en compte au titre des exercices 2016 et 2017 les transferts réalisés au 1^{er} janvier 2014 pour les quatre communes de Bonson, Gilette, Gattières, Le Broc. Viennent s'ajouter 10,8 M€ relatifs au remboursement du capital de la dette transférée (171,5 M€). Au sein de la mission Métropole, sont ainsi créés le programme F14 intitulé « Dotation de compensation social » ainsi que le programme F15 intitulé « Dotation de compensation port de Nice ».

1. MISSION ACTION SOCIALE



Les missions d'action sociale sont au cœur du champ d'intervention du Département ; cette compétence majeure mobilisera 524,4 M€ de crédits en 2017, dont 519,84 M€ en section de fonctionnement et 4,5 M€ en section d'investissement.

L'essentiel de ces crédits est affecté à deux grands axes d'action :

Les allocations individuelles de solidarité (AIS) qui sont constituées :

- o de l'APA qui augmente de 14 M€ pour financer les mesures liées à la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement (loi ASV),
- o de la PCH dont le coût est stable,
- o et du RSA qui devrait être en légère diminution grâce aux actions mises en œuvre par le Département pour améliorer les parcours d'insertion, via le plan départemental d'insertion, mais également à la lutte contre la fraude.

Les établissements et services prévus dans le cadre des schémas gérontologique, handicap et enfance.

❖ **Politique en faveur des personnes âgées**

Les crédits attribués s'élèvent à 154 M€ en 2017, soit une hausse de 13,4 M€ par rapport au BP 2016. La politique en faveur des personnes âgées s'articule principalement autour de l'hébergement et de l'accompagnement à domicile.

- ***Hébergement et logement autonome des personnes âgées :***

Les principales actions menées dans le cadre de l'hébergement portent sur la tarification des structures pour personnes âgées, le développement des résidences autonomie et l'évaluation et le suivi des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

Dans le cadre des CPOM, le dispositif tarifaire devra être compatible avec les revenus des personnes âgées et permettre de conforter les conditions d'accueil et de prise en charge.

L'objectif prévu par le précédent schéma départemental gérontologique avec la création de 2 308 lits nouveaux et l'obligation de proposer au moins 30 % des lits habilités à l'aide sociale à un tarif accessible, a été réalisé en très grande partie. Seulement 181 lits sont encore en attente d'un financement par l'Agence Régionale de Santé (ARS) au titre des soins pour être en mesure d'ouvrir.

Afin de favoriser le logement autonome, le Département a engagé deux appels à projets, lancés en 2014 et 2015, pour permettre la création de 300 nouvelles places dont 55 habilitées à l'aide sociale. Ces opérations concernent les communes de Nice, Antibes, Grasse, Mougins, Villeneuve-Loubet et Mandelieu-La Napoule. Un nouvel appel à projets pour la création de nouvelles places de résidences autonomie sera lancé en 2017.

Pour 2017, le taux d'évolution des tarifs d'hébergement est fixé à 0,7 %. Pour les structures qui ont à intégrer des surcoûts liés à des travaux importants, sous réserve que ceux-ci soient acceptés par le Département, le taux d'évolution pourra être modulé.

- ***APA à domicile :***

S'agissant de la refonte de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile (APA) prévue par la loi ASV, les nouvelles dispositions ont été mises en œuvre dès le 1^{er} mars 2016. La loi prévoit de relever le niveau de plan d'aide et de diminuer le reste à charge qui est fonction du niveau de ressources de la personne. L'effet conjugué de ces deux mesures se traduit, par une évolution des prestations mobilisables pouvant atteindre 20 %.

A cet effet, l'ensemble des 18 000 bénéficiaires de l'APA à domicile ayant des droits ouverts ont été destinataires d'une décision modificative définissant leurs nouveaux droits.

En parallèle, les démarches des usagers sont simplifiées et le Plan Seniors 06 est poursuivi permettant de lutter contre les accidents domestiques et prévenir la perte d'autonomie.

En outre, la loi ASV confie au Département la gestion des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) dans le cadre d'un dispositif d'autorisation. Le département des Alpes-Maritimes compte près de 200 SAAD désormais autorisés qui prennent en charge plus de 10 000 personnes âgées au titre de l'APA, pour un total annuel de plus de 2 000 000 heures, représentant un coût annuel de plus de 40 M€.

Par ailleurs, le programme de lutte contre la maladie d'Alzheimer sera poursuivi.

Enfin, le programme Senior en action, qui entend prévenir l'isolement, développer le lien social et de proximité, a permis d'offrir 34 500 places en 2016. En 2017, les évolutions du programme permettront d'offrir 3 600 places supplémentaires, soit 38 100 places au total. Les crédits inscrits pour ce programme sont de 900 K€.

❖ **Politique en faveur des personnes handicapées**

Les crédits affectés s'élèvent à 108,5 M€ et sont stables par rapport à 2016.

À ce jour, 4 766 personnes bénéficient des actions départementales au titre du maintien à domicile et 2 556 personnes au titre de la prise en charge par des structures spécialisées.

Le cadre du schéma départemental en faveur des personnes handicapées, adopté par délibération de l'assemblée départementale le 31 janvier 2014, constitue le socle de la politique du Département en faveur des personnes handicapées.

- ***Hébergement des personnes handicapées :***

L'adaptation, le soutien et le suivi des structures seront cette année encore une priorité du Département dans le cadre de la généralisation de la contractualisation avec les établissements (CPOM). A ce jour, sur les 19 gestionnaires de structures pour handicapés, 14 CPOM ont été signés, dont 1 est en cours de renouvellement à partir de 2017 (ADSEA), 3 sont en cours de signature et 2 nécessitent une approche particulière (le SAMSAH de l'URAPEDA et le FAM de Puget-Théniers).

Des appels à projet seront lancés pour atteindre l'objectif, fixé par le programme interdépartemental d'accompagnement des personnes âgées et handicapées (PRIAC), de création de 40 places en foyer d'accueil médicalisé (FAM) et de 35 places de service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH).

Pour 2017, les dispositions tarifaires prévues en termes d'hébergement sont un taux d'évolution des dépenses de +0,2 % pour les signataires de CPOM.

- ***Accompagnement des personnes handicapées à domicile :***

En parallèle, la promotion et la structuration de l'accompagnement à domicile seront renforcées. 2 762 personnes bénéficient actuellement de la prestation de compensation du handicap (PCH). Après une montée en charge régulière et importante, le nombre de bénéficiaires de la PCH semble se stabiliser. À ces bénéficiaires de la PCH viennent s'ajouter les bénéficiaires de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP), qui sont au nombre de 1 429 personnes.

Le Département poursuivra ses actions de simplification des démarches pour les usagers et de formation pour les professionnels et les aidants dans un objectif d'amélioration continue de la qualité de prise en charge.

Le département des Alpes-Maritimes compte près de 200 SAAD désormais autorisés qui prennent en charge près de 1 000 personnes handicapées au titre de la PCH, pour un total annuel de 700 000 heures, représentant un coût annuel de 13 M€.

- ***Actions en faveur des enfants handicapés :***

S'agissant des actions en faveur des enfants handicapés, le Département poursuivra son engagement à travers le dispositif des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH ex AVS) et lancera un appel à projets dans le cadre du plan de relance pour soutenir la création d'une ferme pédagogique.

- ***Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) :***

La MDPH assurera la mise en œuvre du dispositif « réponse accompagnée pour tous » qui s'inscrit dans un cadre de concertation avec les partenaires.

❖ **Politique en faveur de l'enfance et de la famille**

105,08 M€ sont inscrits en dépense, en hausse de près de 1,3 M€ par rapport à l'exercice précédent, essentiellement concentrés sur les programmes prévention et placement enfants famille.

- ***Médiation scolaire et prévention spécialisée :***

En matière de prévention spécialisée et de médiation scolaire, dont la partie relevant du territoire métropolitain est transférée au 1^{er} janvier 2017, ce dispositif sera poursuivi et renforcé dans le cadre du plan de sécurisation des collèges.

Six nouvelles équipes de sécurité et de médiation scolaires, dont une équipe volante d'intervention, seront amenées à intervenir aux abords des établissements scolaires. Ces équipes vont renforcer le dispositif existant pour couvrir 19 nouveaux établissements.

- ***Lutte contre la radicalisation :***

En matière de lutte contre la radicalisation le Département est fortement impliqué. Ainsi, d'octobre 2014 au 30 septembre 2016, 212 signalements de radicalisation de jeunes ont été pris en compte à l'ADRET (antenne départementale de recueil, d'évaluation et de traitement), dont 52 situations ont été transmises au Parquet des Mineurs.

Entre février 2015 et septembre 2016, 1 544 agents du Département et partenaires associatifs ont été sensibilisés au phénomène de la radicalisation. Un protocole d'échange d'informations a également été conclu entre le Département et la Préfecture le 24 juin 2015.

De janvier 2015 au 30 septembre 2016, le Département a mis en œuvre 17 mesures administratives afin d'aider les jeunes et leurs familles dans la lutte contre la radicalisation :

- 11 mesures d'urgence éducative (gestion de crise, pendant 1 mois renouvelable) ;
- 4 contrats d'accompagnement parental renforcé, avec mentorat (travail d'accompagnement avec un psychologue) ;
- 2 contrats d'accompagnement parental simple.

D'autres actions sont mises en place en faveur de la prévention de la radicalisation sur l'ensemble des territoires et plus particulièrement les quartiers situés en zone politique de la ville.

- ***Autres dispositifs en faveur de l'enfance et de la famille :***

Les dispositifs de soutien et d'accompagnement des familles seront poursuivis en 2017. L'accueil durable chez un tiers bénévole dans l'intérêt de l'enfant en amont d'une décision de justice sera développé en application de la loi du 14 mars 2016.

Par ailleurs, les travaux d'élaboration du nouveau schéma départemental de l'enfance (SDE) ont été lancés en juillet 2015 après évaluation des actions menées au titre du schéma précédent. Les ateliers ont rassemblé une centaine d'acteurs et ont abouti à la rédaction de plusieurs fiches actions.

Le SDE 2016-2020 a été adopté par l'Assemblée départementale le 22 septembre 2016.

Il s'inscrit dans le contexte de l'adoption de la loi du 14 mars 2016 réformant la protection de l'enfant et de l'élaboration du schéma départemental des services aux familles relevant de la responsabilité de l'État. Il est donc construit en étroite collaboration avec la Direction départementale de la cohésion sociale et la CAF.

Il porte sur des thématiques phares avec 5 axes stratégiques pour accroître la prévention et adapter le dispositif de protection de l'enfance, qui sont :

- accompagner la parentalité, notamment pour responsabiliser les parents,
- repérer les risques, notamment les nouveaux dangers de radicalisation,
- garantir le parcours de l'enfant protégé,
- aider les jeunes en difficulté,
- le 5ème axe, consacré à la gouvernance du schéma, sera traité de façon transversale

- ***Aide sociale à l'enfance :***

Aujourd'hui 1 342 enfants sont admis à l'aide sociale à l'enfance du Département. Les Alpes-Maritimes disposent de 779 places en institution (dont 173 au titre du Foyer départemental de l'enfance des Alpes-Maritimes (FEAM) et 606 dans les 15 établissements privés associatifs). Les enfants sont aussi accueillis chez les 347 assistants familiaux agréés (735 enfants placés à ce jour). En 2015, l'ADRET a reçu 4 978 informations préoccupantes et 4 217 depuis le 1^{er} janvier 2016.

La démarche de contractualisation avec les établissements sera poursuivie par les biais des CPOM qui s'inscrivent dans un double objectif d'amélioration de l'organisation interne et de maîtrise des coûts de fonctionnement des établissements d'accueil. Les 2 premiers CPOM, d'une durée de 5 ans, ont été signés avant 2015, avec les associations ADSEA 06 et ALC.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, 5 CPOM ont été signés avec l'association Montjoye, la Fondation Lenal, la Fondation Patronage Saint-Pierre-Actes, et le Foyer départemental de l'enfance des Alpes-Maritimes pour 3 ans, et 1 avec l'association Le Rayon de Soleil à Cannes pour 4 ans.

Un CPOM devrait être signé avec la Croix Rouge Française d'ici la fin de l'année 2016.

Pour 2017, les dispositions tarifaires prévues sont un taux directeur de +0,2 % pour les signataires de CPOM et une stabilité pour les non signataires.

❖ **Politique en faveur de la santé**

Le Département consacre aux politiques de santé 6 M€ en 2017 dont 4,5 M€ sont affectés à la section d'investissement et 1,5 M€ à la section de fonctionnement.

Les actions menées au titre de la prévention seront poursuivies en 2017 dans les domaines de l'information, du dépistage et du diagnostic des infections sexuellement transmissibles, du dépistage des cancers du sein et colorectal et des vaccinations.

Par ailleurs, le Département poursuit le développement des actions de télémédecine.

S'agissant de la lutte contre le cancer, la subvention de 5 M€ octroyée pour le financement du synchroclotron du centre Lacassagne a été versée en 2016.

Enfin, depuis 2006, huit appels à projets santé ont été lancés afin de favoriser et d'accompagner la recherche et l'innovation dans le domaine de la santé, dans le département des Alpes-Maritimes. 182 projets ont mobilisé 26,7 M€ de crédits d'investissement du budget départemental.

Un neuvième appel à projets santé sera lancé par le Département en 2017 avec pour objectif de soutenir des projets innovants en matière de technologies ou d'usage. Cet appel à projets sera financé, dans le cadre du plan de relance, à hauteur d'1 M€ supplémentaire par rapport à 2016.

❖ **Dispositif RSA**

Ce dispositif concerne le programme départemental d'insertion (PDI), l'allocation RSA et le financement des contrats aidés, les crédits inscrits s'élèvent à 148 M€. Le PDI est en hausse de 1,5 M€ et l'allocation RSA est inscrite au budget pour 135 M€.

S'agissant du PDI, la nouvelle orientation donnée par le Plan Emploi 06 de 2014 autour du retour à l'emploi des allocataires et la gestion rigoureuse du versement de l'allocation présente des résultats encourageants. Sur un an (août 2015/2016) la baisse est de 6,5 % alors que sur la même période une baisse de 2,5 % du nombre d'allocataires est enregistrée au niveau national.

L'année 2017 verra ainsi le lancement de la troisième phase du Plan Emploi 06, avec notamment le dossier unique d'insertion dématérialisé qui sera déployé sur l'ensemble du département en février 2017, un élargissement des moyens d'action de la section de lutte contre la fraude avec la création de trois équipes territoriales d'insertion

et de contrôle, le renforcement de l'action « Flash emploi » cofinancée par le Fonds social européen (FSE), qui permettra d'accompagner 2 000 personnes.

S'agissant de l'allocation, pour la première année, le nombre de bénéficiaires est en diminution s'établissant en août 2016 à 23 763 foyers. Au plan financier, les dépenses ont cessé leur progression, malgré la revalorisation de 2 % du montant du RSA en septembre 2016. Aussi, les crédits prévus s'élèvent à 135 M€ en dépenses et 94,17 M€ en recettes.

❖ **Politique en faveur du fonds de solidarité logement**

Le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) 2014-2018 s'articule autour de deux axes : l'amélioration des offres de logement et la facilitation de l'accès au logement sur les publics ciblés.

Au 1^{er} janvier 2017, le FSL sera transféré à la Métropole Nice Côte d'Azur pour la part qui correspond à ce territoire. Le Département conserve la compétence en dehors de ce périmètre.

Pour conduire cette politique, une dotation départementale de 1 080 000 € est prévue. Les autres recettes proviennent principalement du remboursement des prêts et des participations des distributeurs d'énergie et d'eau, des bailleurs sociaux et de quelques communes.

❖ **Politique en faveur des jeunes adultes**

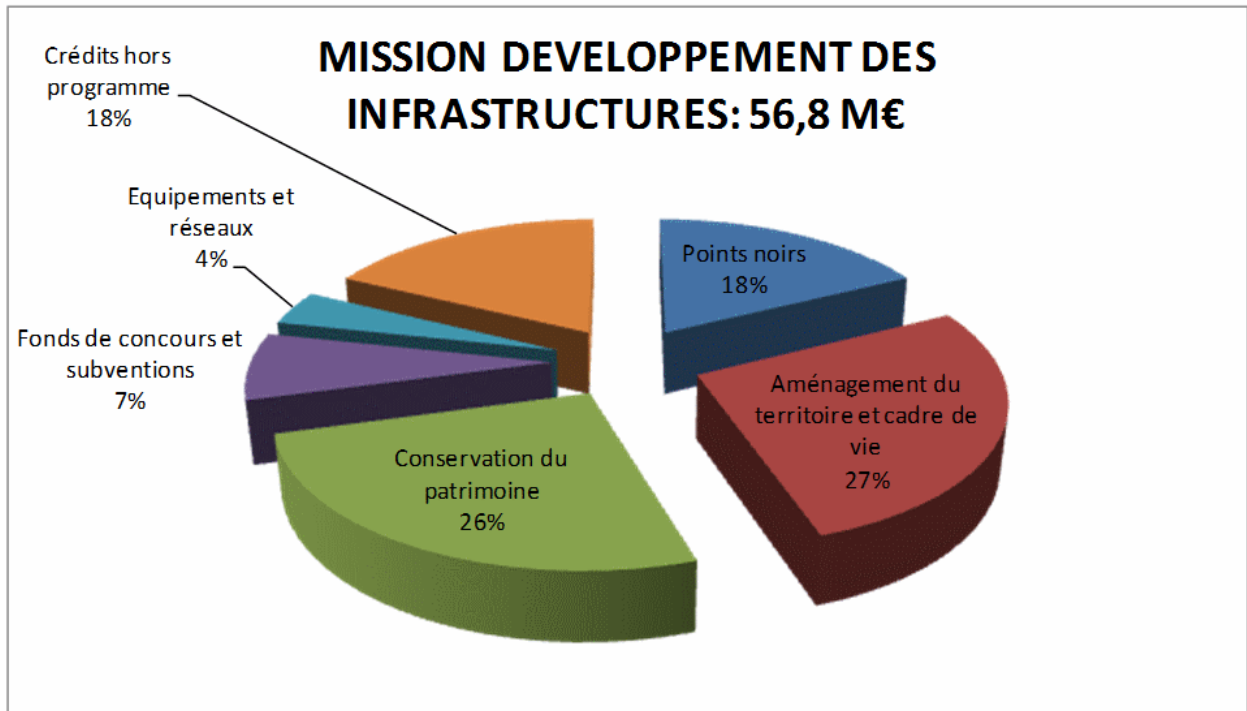
Le fonds départemental d'aide aux jeunes (FDAJ) permet de venir en aide aux jeunes de 16 à 25 ans en difficulté au travers de 2 dispositifs, des aides financières individuelles et des aides collectives.

En application de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, le FDAJ est transféré à MNCA à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le Département assure pour 2017 la gestion comptable et financière du dispositif et délègue, dans le cadre des aides individuelles, la gestion de quatre fonds locaux soit « Antipolis », « Pays de Lérins », « Est 06 » et « Pays de Grasse », aux missions locales.

Par ailleurs, le Département poursuivra en 2017 les actions collectives menées par l'association ALC, la Mission locale du Pays de Grasse, l'association API Provence et l'union professionnelle artisanale des Alpes-Maritimes (UPA06).

2. MISSION DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES



Le budget global pour la mise en œuvre de cette politique s'élèvera à 56,8 M€ en 2017. Il se répartit en 10,1 M€ en fonctionnement et 46,7 M€ en investissement.

La politique des infrastructures routières du Département pour 2017 sera marquée par la poursuite des opérations du plan de relance initié en 2016 dont le volet « infrastructures routières » représente une part importante.

Le programme « *Points noirs* » routiers va bénéficier en 2017 du plan de relance pour deux opérations : la RD 6107 pour la déviation de Vallauris, (réalisation de la première section pont de l'Aube Clément Massier), et la RD 6185 pour la poursuite des études et procédures de l'échangeur de la Paoute à Grasse. Les crédits prévus en investissement en 2017 sont de 10 M€ pour ce programme.

Le programme « Aménagement du territoire et cadre de vie » profitera également des crédits complémentaires mis en place dans le cadre du plan de relance. Cela permettra d'accélérer les travaux de modernisation et de requalification de voirie qui favorisent l'accès aux zones à vocation économique, touristique et d'enseignement sur l'ensemble du territoire départemental. Il intègre notamment les opérations d'aménagements localisés (ALOCS). Ce programme bénéficiera en 2017 de 15,5 M€ de crédits d'investissement.

Le programme « *Conservation du patrimoine* » comprend les dépenses nécessaires à l'entretien, la conservation et la préservation du patrimoine routier départemental constitué de 1 707 kms de routes départementales, 92 tunnels dont 10 de plus de 300 m nécessitant des mesures particulières d'exploitation et 996 ponts de plus de 2 mètres d'ouverture.

Ce programme permet la mise en œuvre d'actions de protection et de préservation de l'ensemble du patrimoine routier départemental afin de garantir aux usagers les

meilleures conditions de confort et de sécurité. Les crédits d'investissement s'élèveront à 14,6 M€ en 2017.

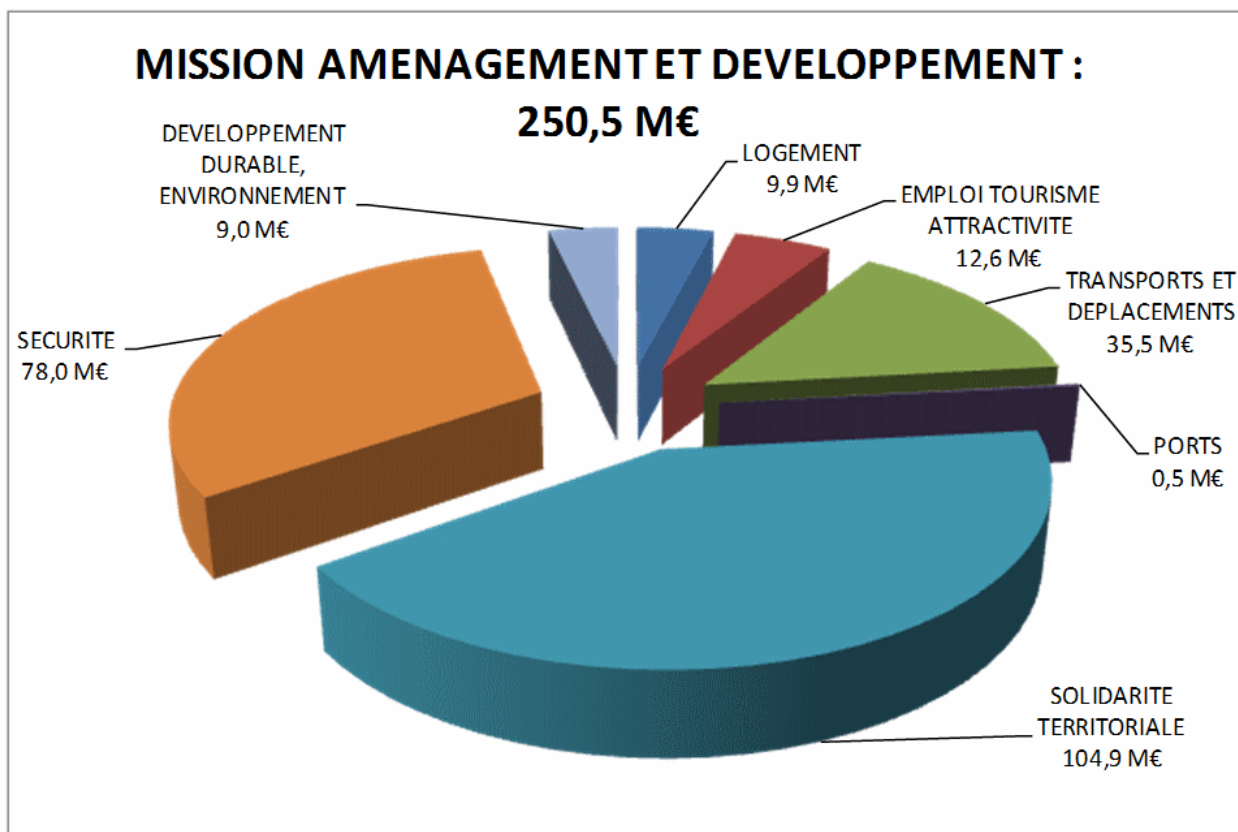
Le programme « *Fonds de concours et subventions* », qui sera doté de 4,3 M€ en 2017, enregistre notamment les dépenses correspondant :

- à la participation financière de notre collectivité aux travaux du nouveau tunnel de Tende conformément à la convention de financement du 8 avril 2010 approuvée par l'assemblée départementale le 18 décembre 2009 ;
- aux subventions versées dans le cadre de conventions pour travaux de protections acoustiques des habitations des riverains éligibles situées le long des infrastructures routières départementales ;
- aux dépenses liées à des cofinancements tels que les fonds de concours destinés aux opérations menées en liaison avec ESCOTA.

Les dépenses relatives au programme « Équipements et réseaux », prévues à hauteur de 2,2 M€ en 2017, portent sur les acquisitions de matériels et outillages et de véhicules techniques nécessaires à la mise en œuvre de la politique d'entretien du réseau routier départemental qui privilégie, depuis ces dernières années, les interventions effectuées en régie. Sont également pris en compte, dans ce programme, les coûts de maintenance, d'entretien et de rénovation des équipements électriques routiers.

La gestion des dépenses de fonctionnement s'effectue hors programme et sa répartition s'opère au sein des fonctions principales suivantes : dépenses de fluides, de maintenance et courantes, viabilité ordinaire et hivernale. Le montant des crédits prévus au BP 2017 en fonctionnement s'élève à 10,1 M€.

3. MISSION AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE



C'est un budget de 250,5 M€ en diminution de 12,4 M€ par rapport à 2016, en raison du transfert des transports départementaux. 144,2 M€ seront consacrés au fonctionnement de cette mission et 106,3 M€ en investissement. Nos priorités demeurent la solidarité territoriale et les travaux du PAPI afin de sécuriser les digues et prévenir les risques d'inondation.

❖ **Politique logement**

Les crédits d'aide à la pierre s'élèveront globalement à 9,9 M€ dont 9,6 M€ en investissement.

Bien qu'il s'agisse d'une compétence de l'État, des communes ou des structures intercommunales, le logement représente un enjeu majeur de l'action départementale.

Pour 2017, les efforts du Département s'inscriront dans la continuité de 2016 et porteront sur l'amélioration de l'habitat rural, les opérations de renouvellement urbain avec Habitat 06 au titre de l'ANRU ainsi que le programme de rénovation urbaine. Le Département augmentera de 3 M€ sa participation au capital d'Habitat 06.

❖ **Politique emploi, tourisme et attractivité du territoire**

Nos interventions en matière d'emploi, de tourisme et d'attractivité du territoire s'inscrivent dans le cadre du nouveau contexte légal introduit par la loi NOTRe. En effet, le Département n'a plus de compétence en matière d'économie. C'est la raison pour laquelle, il est proposé de modifier l'intitulé de cette politique en l'appelant « Emploi, tourisme et attractivité du territoire ».

En 2017, le Département poursuivra son action en faveur de l'insertion par l'emploi et de la solidarité territoriale. Il continuera également à s'investir dans le suivi des aides exceptionnelles mises en place en 2016 suite à l'attentat du 14 juillet à Nice.

Les crédits prévus pour cette politique s'élèvent à 7,4 M€ en fonctionnement et 5,2 M€ en investissement.

❖ **Politique transports et déplacements**

Les crédits inscrits s'élèveront en 2017 à 35,5 M€ (contre 51,9 M€ en 2016) dont 31,3 M€ en fonctionnement (contre 47,6 M€ en 2016). La loi NOTRe a en effet prévu le transfert des compétences de transport interurbain à compter du 1^{er} janvier 2017 et de transport scolaire à compter du 1^{er} septembre 2017. Le Département assurera toutefois, pour le compte de la Région et sous mandat de gestion, les transports interurbain jusqu'au 1^{er} septembre 2017. Un programme D33 intitulé « transports mandat de gestion » est ainsi créé au sein de la politique transports et déplacements. Ce programme est doté d'un montant de dépenses en fonctionnement de 19,4 M€ et en investissement de 180 K€. Une recette qui sera versée par la Région, en remboursement du mandat de gestion, d'un montant équivalent est également prévue.

Le Département poursuivra sa mission de transport des enfants handicapés.

Les dépenses d'investissement, pour le programme de transport multimodal, s'élèvent à 4 M€ et portent essentiellement, en 2017, sur la poursuite des études et des travaux des pôles d'échanges multimodaux, la Ligne Nouvelle Provence-Côte d'Azur et la ligne Mandelieu Vintimille.

❖ **Politique ports**

Un budget de 15 K€ en investissement et de 118 K€ en fonctionnement est prévu pour cette politique en 2017 sachant que la gestion des ports de Nice, Menton, Cannes et Golfe Juan sont transférés à compter du 1^{er} janvier 2017. Le Département conserve la gestion des ports de Villefranche Santé et Villefranche Darse.

Un nouveau programme D42 intitulé « Dotation ports transférés (hors port de Nice) » est créé au sein de la politique des ports pour suivre les dotations versées aux communes de Cannes, Menton et Golfe Juan. Il est doté de 330 K€ en 2017. La dotation à la Métropole relative au port de Nice est elle identifiée au sein de la mission Métropole dans un programme F15 intitulé « dotation de compensation port de Nice ». Les crédits inscrits sont de 460 K€ pour 2017.

❖ **Politique solidarité territoriale**

Cette politique, qui constitue comme chaque année une priorité du budget, verra ses crédits augmenter en 2017 avec 104,9 M€, contre 87,6 M€ en 2016. Le fonctionnement sera doté de 22,8 M€ de crédits et l'investissement de 82,1 M€.

Ces crédits permettront de poursuivre le financement du contrat de plan départemental mais aussi de subventionner les autres actions prioritaires de solidarité territoriale, notamment les aides aux collectivités ainsi que le soutien au haut et moyen pays.

Un nouveau programme D53 intitulé « EPTB / SMIAGE » est créé au sein de cette politique. Il est doté d'un budget de fonctionnement de 1,5 M€ et d'investissement de 21,5 M€ conformément au plan de relance. Ces crédits permettront notamment d'accélérer la mise en sécurité des digues.

Avec plus du tiers de nos crédits d'investissement consacrés au financement d'équipements communaux, intercommunaux et de protection des digues, nous poursuivons nos efforts en faveur des projets structurants de nos villes et villages qui sont créateurs d'activité économique et de lien social.

En fonctionnement, les crédits inscrits permettront notamment le soutien aux syndicats mixtes.

❖ **Politique sécurité**

En matière de sécurité, le Département poursuit cette action prioritaire en inscrivant 78 M€ de crédits.

Depuis 2005 le Département accompagne le développement du SDIS 06. La départementalisation a été achevée, le renouvellement du matériel optimisé et un vaste programme de construction et de réhabilitation de casernes est en cours.

En 2017, notre contribution au SDIS s'élèvera à 71,5 M€, comme en 2016.

En outre, dans la continuité de la politique de sécurité initiée en 2003 programmant la construction de gendarmeries selon le principe de baux emphytéotiques administratifs, le Département finance le loyer, la gestion, la taxe foncière et les réparations d'entretien du commissariat de Nice et de six gendarmeries.

Par ailleurs, le Département poursuivra et accentuera deux axes d'intervention pour améliorer la sécurité de proximité au travers de :

- l'aide à la sécurité des fêtes traditionnelles au bénéfice des communes et associations, au titre de la politique de l'économie, du tourisme et de l'attractivité du territoire. Le niveau d'aide a été revu à la hausse lors de la séance du 22 septembre 2016 en le faisant passer de 3 000 € à 5 000 € par année civile ;
- l'aide aux communes pour les équipements de sécurité de leurs polices municipales et le développement de la vidéo-protection, au titre de la politique de solidarité territoriale.

Deux nouveaux axes d'intervention en matière de sécurité ont été adoptés lors de la même séance du 22 septembre 2016 :

- l'aide à l'acquisition de dispositifs d'alarme dans les écoles ;

- l'aide à l'aménagement, aux équipements et à la signalisation aux abords des collèges sous réserve que les dossiers soient déposés avant le 1^{er} avril 2017 et que les travaux soient réalisés avant le 1^{er} septembre 2017.

Enfin, le Département consacrera 100 K€ d'investissement pour l'acquisition de matériel de police scientifique mis à disposition de la police et de la gendarmerie.

❖ **Politique développement durable et environnement**

Pour l'année 2016, le Département affectera 9,1 M€ à sa politique développement durable et environnement dont 4,7 M€ pour la section de fonctionnement et 4,4 M€ pour la section d'investissement. La baisse des crédits d'investissement par rapport à 2016 est liée au transfert des dépenses liées aux risques d'inondation sur la politique solidarité territoriale.

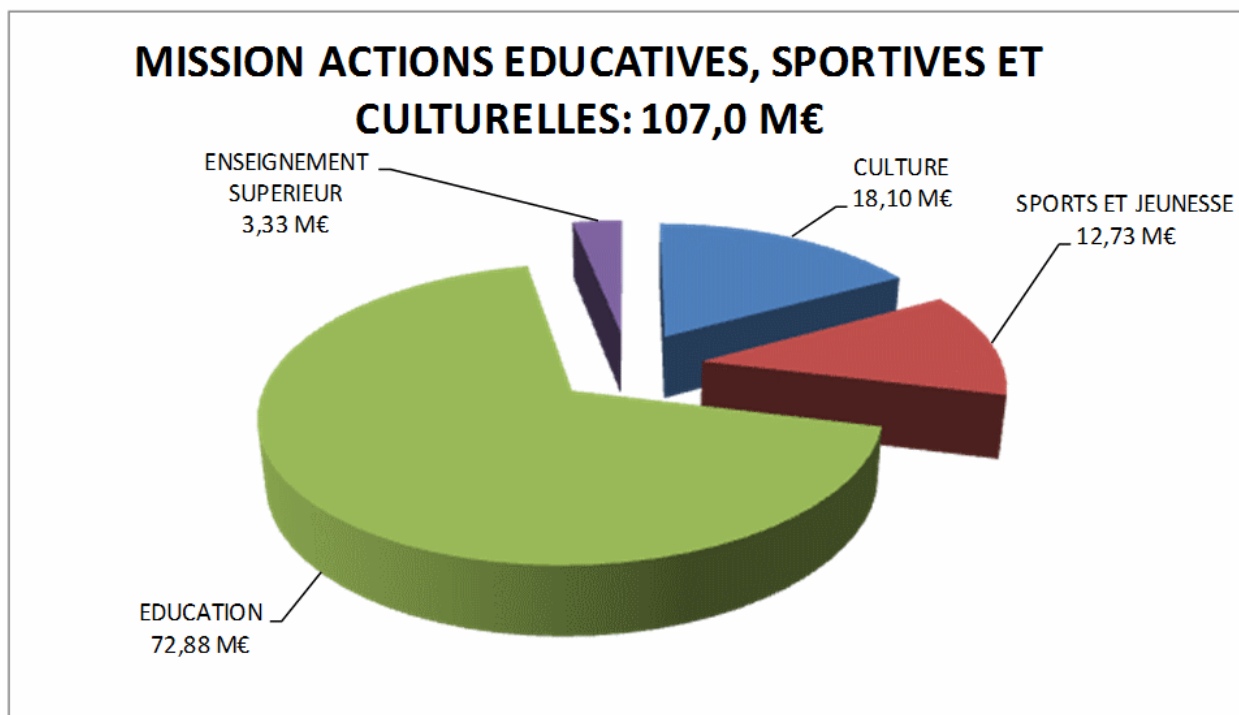
Durant l'année 2017, le Département prolongera son engagement dans la protection des espaces naturels des Alpes-Maritimes et poursuivra l'entretien et l'extension des parcs naturels départementaux. 19 parcs sont actuellement ouverts au public, contre 16 l'année précédente, et représentent une superficie de 4650 hectares.

Les travaux d'aménagement, d'entretien, de signalétique et de balisage des chemins et sentiers inscrits au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées (PDIPR) seront poursuivis pour l'accueil des promeneurs ou des randonneurs dans de bonnes conditions d'utilisation.

Le service Force 06 poursuivra ses actions dans le cadre du programme d'aménagement et d'entretien des équipements d'intérêt pour la défense de la forêt contre les incendies (DFCI).

Enfin, compte tenu du transfert des dépenses liées aux risques d'inondation sur la politique solidarité territoriale, il est proposé de regrouper les programmes D73 « eau et milieu marin » et D74 « Déchets, énergies renouvelables, air » en un seul programme D77 intitulé « Eau, milieu marin, déchets, énergies ». Ce programme sera doté de 0,8 M€ de crédits de fonctionnement et de 335 K€ de crédits d'investissement.

4. MISSION ACTIONS ÉDUCATIVES, SPORTIVES ET CULTURELLES



Les crédits inscrits s'élèvent à 107 M€ contre 99,4 M€ en 2016. Les crédits de fonctionnement s'élèvent à 56,2 M€ et ceux d'investissement à 50,8 M€.

❖ **Politique Éducation**

Au profit de cette politique sont inscrits 72,9 M€ de crédits contre 61,6 M€ en 2016. 43,3 M€ de crédits d'investissement contre 33 M€ l'année précédente permettront de lancer les chantiers annoncés dans le plan de relance.

Se poursuivent en 2017, les travaux de construction d'un nouveau collège à Pégomas comprenant également un gymnase ainsi que les travaux de reconstruction sur site de la partie métallique du collège Victor Duruy à Nice (6ème collège de type Pailleron), intégrant la construction d'un gymnase. Seront engagés en 2017, les travaux d'extension et de restructuration du collège Ludovic Bréa à Saint-Martin-du-Var et les travaux de remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment internat à la Cité Mixte du Parc Impérial à Nice.

Les études se poursuivent sur divers collèges, notamment l'élaboration du programme de reconstruction du collège les Campelières à Mougins, s'agissant du 7^{ème} et dernier collège de type Pailleron du département des Alpes-Maritimes.

Se poursuivent également les travaux de réhabilitation du collège Les Vallergues à Cannes au titre d'un programme pluriannuel initié en 2015 et de rénovation de la couverture et des façades du collège J Franco à Saint-Etienne de Tinée avec une première tranche de travaux sur la chapelle contigüe dès 2017.

Au titre d'un plan pluriannuel d'investissement en matière d'accessibilité tout type d'handicap, une première phase a été réalisée en 2016 avec quelques opérations

significatives notamment la réalisation de deux ascenseurs au collège Albert Camus à Mandelieu et le démarrage des travaux de création d'ascenseur pour les collèges Henri Matisse et Joseph Vernier à Nice qui se poursuivent sur 2017. Les études se poursuivent en 2017 pour la création d'ascenseurs au collège Les Vallergues à Cannes et Sadi Carnot à Grasse.

Par ailleurs, le plan sécurité mis en place dès l'automne 2016 sera poursuivi en 2017. Ce plan s'appuie sur les actions suivantes :

- Renforcement des clôtures et occultation de celles-ci ;
- Renforcement de la vidéo-protection des collèges : sécurisation des espaces scolaires, installation de 79 caméras nouvelles venant renforcer un parc riche de 533 caméras équipant 70 collèges et l'école Freinet à Vence (seul le collège Saint-Blaise à Saint-Sauveur de Tinée n'est pas équipé mais le sera en 2017) ; raccordement aux polices municipales de 32 collèges supplémentaires en plus des 24 collèges déjà raccordés ;
- Renforcement du système d'alarme et d'alerte dans la continuité des sonneries « attentat » déployées dans tous les collèges en 2016 ;
- Amélioration du contrôle d'accès après avis des conseils d'administration des établissements.

Parallèlement, d'autres actions de maintenance et d'entretien seront entreprises :

En matière d'entretien du patrimoine, les principales actions sont les suivantes :

- Restructuration de la cuisine du collège L'Eganaude à Biot,
- Remplacement du sol sportif du gymnase du collège Picasso à Vallauris.

En matière de prise en compte des risques naturels :

- Poursuite des études pour contenir le risque inondation du collège Saint-Blaise à Saint-Sauveur de Tinée.

En matière de maîtrise énergétique, la politique de maîtrise énergétique menée par le Département s'exprime à travers des travaux d'entretien et de maintenance ciblés :

- Poursuite des actions en matière de production solaire de l'eau chaude sanitaire avec des installations neuves ou des remises en état,
- Remplacement des chaudières obsolètes,
- Mise en œuvre de têtes de robinet thermostatiques.

En matière de développement des espaces numériques de travail (ENT) :

- Poursuite de la mise à niveau des réseaux informatiques pour élargir les espaces numériques de travail (salle informatique) et déploiement d'un réseau wifi.

Pour ce qui est des gymnases, en 2017, se poursuivent les travaux de construction du gymnase pour le collège Jean Cocteau à Beaulieu-sur-Mer.

Seront engagés les travaux d'équipement des salles de sport destinées au collège Joseph Vernier intégrées au projet immobilier de l'ancienne gare du Sud de Nice ainsi que la poursuite de l'acquisition en l'état futur d'achèvement de ces salles.

Les études se poursuivent pour la rénovation du gymnase du collège A Blanqui à Puget Théniers et la construction du gymnase E Roux au Cannet.

En termes de fonctionnement, le Département poursuit les actions engagées auprès des collèges : soutien aux activités éducatives par le biais de l'octroi de subventions aux associations, poursuite du catalogue Ac'Educ, aides à la cantine, plan jeunes. Le Département reconduira également en 2017 sa politique d'encouragement à la réussite des élèves (baccalauréats, brevets mention Très Bien...) et des étudiants, avec la bourse au mérite, ainsi que les voyages de la Mémoire.

Il est également proposé de reconduire les aides aux familles, qu'il s'agisse de l'aide à la cantine ou de l'aide à la scolarité.

❖ **Politique Culture**

Le Département va consacrer 18,1 M€ de crédits sur la politique culturelle. Cet effort renouvelé de notre collectivité pour la culture, dans un contexte de retrait de l'État, montre l'importance qu'accorde le Département à la démocratisation de la culture, au tissu associatif et au patrimoine culturel de notre territoire.

La politique culturelle pour 2017 se poursuit, dans la continuité des exercices précédents, par l'attribution de subventions aux associations dans des domaines variés comme la musique, la danse, le théâtre, le livre, le cinéma, permettant la conservation et le développement d'un tissu associatif riche et diversifié.

L'événementiel sera conforté avec la reconduction des Soirées Estivales et de la manifestation « C'est Pas Classique ! » mais aussi le soutien financier aux principaux événements culturels du département.

Le Département continuera à soutenir la restauration du patrimoine architectural public et privé, ainsi que des actions spécifiques visant à la connaissance du patrimoine départemental. Les publications « Passeurs de mémoire » relatives au patrimoine de l'arrière-pays seront poursuivies avec l'édition de trois nouvelles brochures.

De même, une publication thématique sur les jardins remarquables sera publiée en 2017 et la géolocalisation sur le webSIG du CD06 des éléments patrimoniaux sera poursuivie.

Enfin, un nouveau lieu d'exposition et d'animation culturelle sera initié avec l'ouverture de l'espace culturel du port de Nice composé de deux bâtiments. Les travaux de réhabilitation de l'ancien bain seront achevés fin 2016 ; ceux du Pavillon de l'horloge se poursuivent.

❖ **Politique Sports et jeunesse**

12,7 M€ de crédits, dont 11,4 M€ en fonctionnement nous permettront de poursuivre notre action autour de quatre axes majeurs : aider chacun à s'épanouir par la

pratique d'un sport ou d'une activité physique, soutenir les associations sportives, engager des actions fortes à destination de la jeunesse dans le temps scolaire ou extra-scolaire, promouvoir les manifestations sportives, soutenir et récompenser les sportifs de haut niveau en utilisant toutes les potentialités de la mer et de la montagne.

L'action du Conseil départemental en faveur du sport réside également dans le soutien financier apporté, d'une part, aux comités départementaux et aux clubs sportifs qui, par leur action, participent au dynamisme du mouvement sportif azuréen et, d'autre part, aux organismes œuvrant pour la jeunesse (OSJV), propriétaires ou gestionnaires de centres de vacances d'accueil d'enfants et d'adolescents.

Les dispositifs sportifs départementaux « voile et mer », « montagne et ski », « natation haut pays » et « escalade et activités connexes » seront poursuivis en 2017.

La jeunesse continue à bénéficier des 4 écoles départementales tant sur le temps scolaire que sur la période de vacances ainsi que les aides aux activités organisées pendant les vacances scolaires par les collectivités et les associations.

Enfin, le soutien au tissu associatif local et aux différents clubs est maintenu, de manière à permettre l'accès à chacun (jeunes, handicapés, séniors,...) à une grande diversité d'activités sportives.

❖ **Politique Enseignement supérieur et recherche**

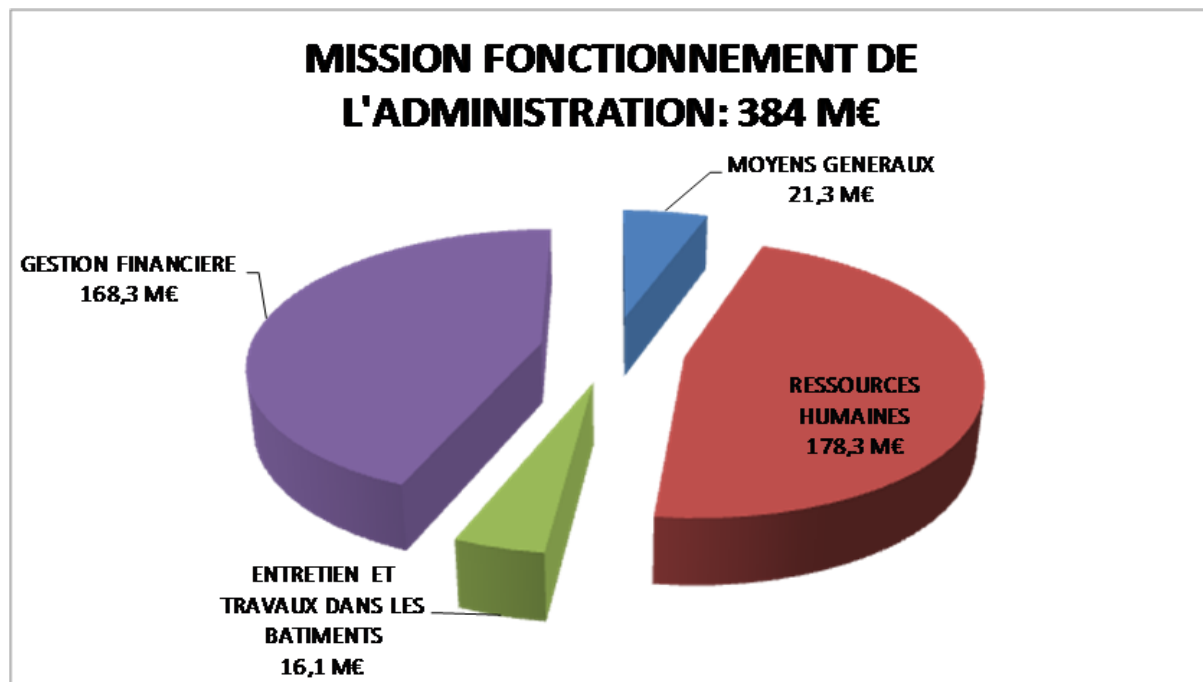
Cette politique est dotée de 3,3 M€ de crédits dont 183 000 € de fonctionnement.

Le programme « Entretien et travaux dans les bâtiments départementaux d'enseignement supérieur » concerne en 2017 les sites Stéphane Liégeard et George V à Nice, gérés par l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation de l'Académie de Nice.

En parallèle, les engagements départementaux en faveur d'opérations immobilières contribuant au développement de campus attractifs et fonctionnels et d'amélioration des conditions de vie des étudiants et de projets de recherche sont présentés dans le rapport « Contrat de plan État-Région 2015-2020 – convention spécifique d'application avec le Département des Alpes-Maritimes.

Par ailleurs, le Département entend poursuivre son soutien au fonctionnement du premier cycle « Moyen-Orient Méditerranée » de Sciences Po Paris à Menton.

5. MISSION FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION



❖ Entretien et travaux dans les bâtiments

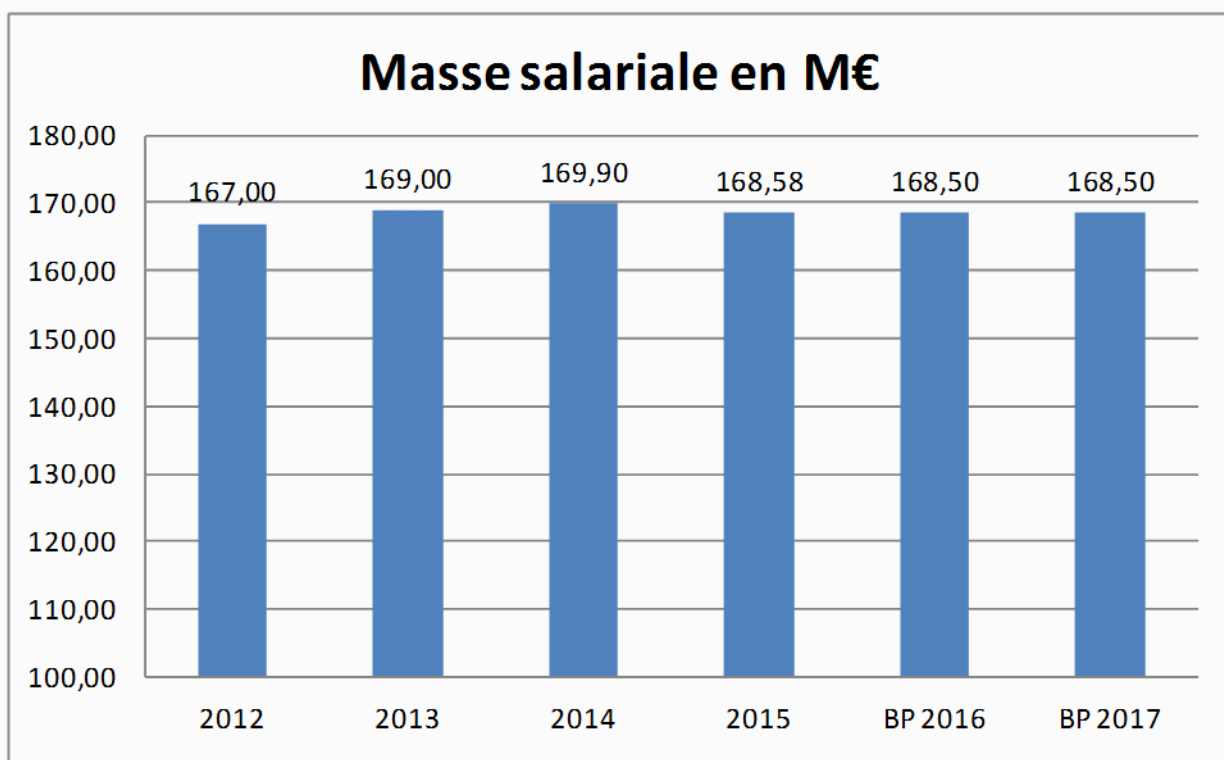
La politique d'entretien et travaux dans les bâtiments départementaux a pour objectif la modernisation du service public et la maîtrise des coûts. Le montant des crédits inscrits en 2017 à la politique d'entretien et travaux dans les bâtiments s'élève à 16,1 M€, dont 7,6 en investissement, contre 4,9 M€ en 2016.

Cette politique comprendra quatre axes majeurs pour l'année 2017 :

- Des bâtiments plus sécurisés ;
- Un parc immobilier moins onéreux, mieux adapté aux missions de service public menées par le Département, plus rationnel ;
- L'amélioration et la modernisation de l'entretien des bâtiments ;
- La priorité donnée aux dimensions environnementales et sociales.

❖ Ressources humaines

Pour 2017, je vous propose de poursuivre les orientations définies les années précédentes de maîtrise des effectifs par le non remplacement de deux départs à la retraite sur trois, de pilotage de la masse salariale et de rationalisation des autres dépenses de personnels. Cette politique de maîtrise rigoureuse des embauches permet d'inscrire 178,3 M€ de crédits sur cette politique, dont 9,8 M€ au titre de l'action sociale en faveur du personnel et 168,5 M€ pour les salaires. Ce montant est légèrement inférieur à celui de 2016 (-200 K€) et intègre la mise en place d'un régime indemnitaire venant récompenser le mérite des agents et lutter contre l'absentéisme.



❖ Moyens généraux

Les crédits affectés à cette politique s'élèvent globalement à 21,3 M€ et permettront de maintenir l'activité de l'administration départementale à un niveau performant. La mutualisation et la rationalisation des moyens restent une priorité de l'ensemble des services. L'ensemble des démarches de rationalisation permet de diminuer le budget de 200 K€ par rapport à 2016.

Les actions engagées seront poursuivies en 2017, tels que le renouvellement de l'outillage structurant pour la collectivité dans les domaines des systèmes d'information et de téléphonie avec le programme e-zy06, qui a été lancé en 2014.

Dans le domaine des services généraux, la maîtrise des frais de fonctionnement courants de l'administration a produit ses effets grâce à une responsabilisation accrue des services. Les dotations d'économat mises en place depuis 2012 seront poursuivies, tout comme la rationalisation du parc de véhicules.

S'agissant de la gestion financière, l'annuité de la dette s'élève à 98,4 M€ dont 32,7 M€ d'intérêts contre 34,2 M€ en 2016. Cette baisse au niveau des intérêts payés résulte de l'effet conjugué du moindre recours à l'emprunt depuis 5 ans et des premiers effets de la phase de désendettement amorcée en 2015 et qui s'est accentué en 2016 avec le remboursement anticipé de 3 emprunts pour un total de 20,3 M€. Ainsi, l'encours de dette prévisionnel devrait s'établir à 826,9 M€ fin 2017, soit une diminution de 9% sur 3 ans.

PRESENTATION COMPTABLE

	Dépenses		Recettes	
	Réelles et Mixtes	Ordres	Réelles et Mixtes	Ordres
Investissement	286 300 000,00 €	5 160 000,00 €	116 571 479,62 €	174 888 520,38 €
Fonctionnement	1 099 528 066,00 €	174 888 520,38 €	1 269 256 586,38 €	5 160 000,00 €
TOTAL	1 385 828 066,00 €	180 048 520,38 €	1 385 828 066,00 €	180 048 520,38 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président